

# **Etat rue de Jumet à Marchienne**

## **BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur l'Echevin,

Je suis sollicité par des citoyens qui se plaignent de l'état de la voirie rue de Jumet à Marchienne vers le numéro 260.

Ils se plaignent d'arbres non élagués (alors que d'autres à proximité l'ont été), de l'état du trottoir et de la rue.

Avez-vous comme projet de rénover cette voirie ? Pouvez-vous intervenir au niveau des arbres qui seraient trop envahissants s'il vous plaît ?

Je vous remercie pour votre retour.

Bien à vous,









## **Réponse de GOFFART Eric, Echevin.e**

Monsieur le Conseiller communal,

Concernant les arbres, les services ont constaté des élagages effectués sans autorisation. Une enquête est en cours pour identifier les auteurs.

Par ailleurs, en ce qui concerne les services de Nature en Ville, dans le contexte budgétaire actuel, il est nécessaire de prioriser les interventions sur les arbres présentant un danger immédiat. Une analyse spécifique est en cours pour les arbres non élagués de la rue de Jumet afin de programmer si nécessaire des travaux d'entretien.

Pour ce qui est de la voirie, le mauvais état du trottoir est principalement dû à des travaux réalisés par un impétrant (ORES) qui a été contacté pour exiger la remise en état complète, comprenant notamment la réfection du bac à plantations et le repositionnement des dalles. L'état de la chaussée fait l'objet d'une évaluation par nos services pour déterminer les interventions.

La qualité de notre cadre de vie et la sécurité des usagers sont au cœur de nos priorités.

# **Evolution de l'emploi à la Ville de Charleroi**

## **BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur le Bourgmestre,

En janvier dernier, La Libre publiait un article portant sur l'évolution de l'emploi dans les 26 institutions de la Région Bruxelles-capitale.

Une inflation du personnel dans les organisations bruxelloises qui pose question - La Libre Pouvez-vous nous illustrer via un graphique l'évolution de l'emploi à la Ville de Charleroi et ses ramifications et organisations connexes (RCA....) de 2005 à 2025 s'il vous plaît ?

Je vous remercie pour votre retour.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

## **Réponse de DERMINE Thomas, Bourgmestre**

Monsieur le Conseiller,

Vous trouverez en annexe le graphique en ETP contractuels illustrant l'évolution du personnel de la Ville de 2012 à 2025.

Les ETP Ville incluent les membres de l'administration, qu'ils soient contractuels ou statutaires, employés ou ouvriers, ainsi que le personnel d'accueil temps libre, les détachés et les membres des cabinets.

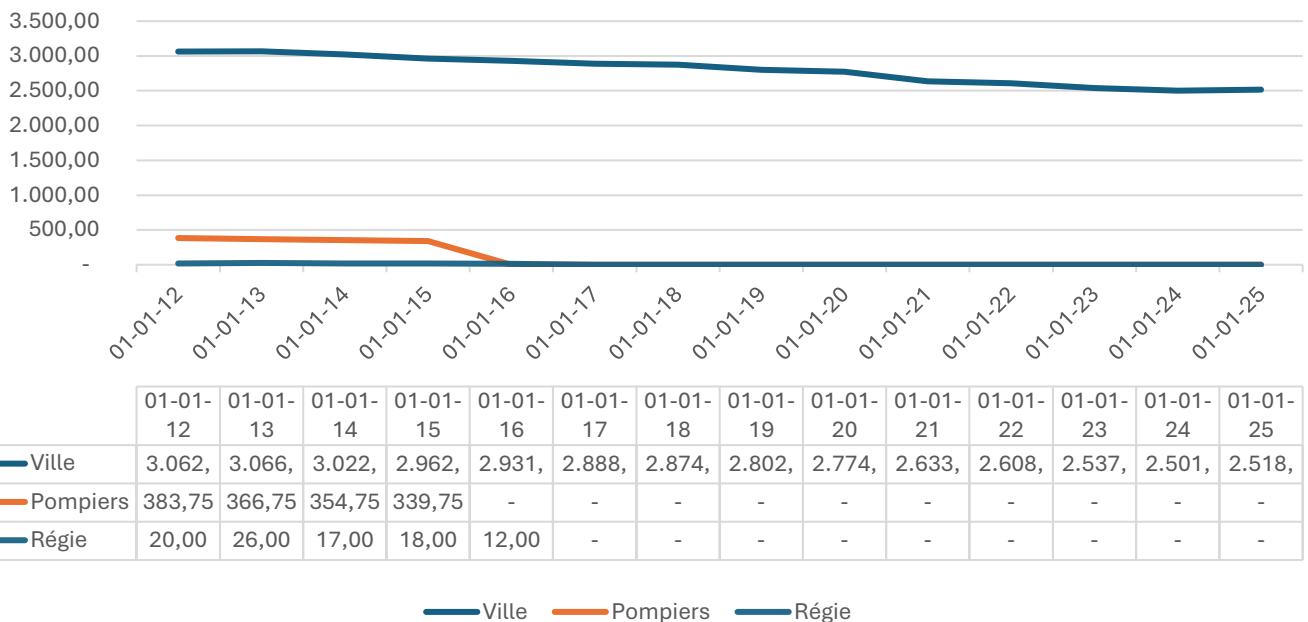
Les ETP pompiers correspondent au personnel administratif et opérationnel transféré à la Zone de Secours Hainaut-Est, constituée le 1er janvier 2016.

Les ETP régie regroupent le personnel des régies foncière et des marchés jusqu'en 2016.

Il ne nous est malheureusement pas possible de garantir la fiabilité des données avant le 1er janvier 2012, ni d'inclure le personnel de la RCA et d'ARRIS, celui-ci ne faisant pas partie du personnel communal. Pour ces organismes, nous vous renvoyons aux rapports de gestion annuellement présentés au Conseil communal et toujours consultables sur la plateforme ladelib, incluant un volet consacré aux moyens humains.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Conseiller, l'expression de mes salutations les meilleures.

**Evolution du personnel de la Ville de Charleroi de 2012 à 2025 en  
ETP d'engagement**





# **Grève nationale du 13/02/2025 - pourcentage d'agents et coût - Ville de Charleroi**

## **BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur le Bourgmestre,

Ce 13 février 2025, à l'initiative du front syndical, une grève nationale ponctuée d'une manifestation à Bruxelles a été organisée.

Sur les réseaux, nous avons pu observer que certains agents de la Ville et des élus politiques dont des Echevins ont participé à la manifestation.

Pouvez-vous nous communiquer le nombre d'agents de la ville qui ont « pris ce jour de grève » ? Quel est le pourcentage sur la masse globale d'agents ?

A combien évaluez-vous le coût de cette grève pour la Ville de Charleroi ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

## **Réponse de DERMINE Thomas, Bourgmestre**

Monsieur le Conseiller,

Pour l'ensemble des agents Ville, soit 3326 agents (Employés, ouvriers, ATL et Crèche confondus), 448 étaient en grève ce 13 février dernier, ce qui représente 13,46% du personnel.

Concernant le coût de cette grève pour notre Ville, ce mouvement, comme chaque grève, a entraîné en réalité une économie brute pour la Ville puisque les personnes en grève ne sont pas rémunérées.

En vous souhaitant, Monsieur le Conseiller, une parfaite réception de ces éléments d'informations.

# Grippe aviaire chez les chats et chats errants

## BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Madame l'Echevine,

Un récent article indiquait que des chats belges avez contracter la grippe aviaire : les experts mettent en garde contre les risques à l'échelle mondiale.

En effet, la grippe aviaire suscite des inquiétudes dans le monde entier, plusieurs cas d'infection humaine ayant été signalés aux États-Unis. En Belgique, il n'y a pas encore de cas connu de grippe aviaire humaine, mais deux chats d'un élevage de volailles ont récemment contracté le virus, une première pour le pays.

Qu'en est-il de Charleroi ? Avez-vous un recensement du nombre de chat pour notre territoire ? Le cas échéant, combien il y en a-t-il ?

Par ailleurs, une des missions de la vétérinaire communale consiste à stériliser les chats errants.

Pouvez-vous nous communiquer ses chiffres en la matière et l'évolution de ceux-ci depuis 20 ans ?

Comment procédez-vous pour mener des campagnes de stérilisation des chats errants et la mise en place d'abris pour leur suivi ?

Qu'en est-il dans les refuges carolos ? Sont-ils en capacité d'accueillir l'ensemble des chats abandonnés sur notre territoire ? Que comptez-vous mettre en place pour soutenir nos refuges ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Bien à vous,

## Réponse de JANDRAIN Babette, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question et votre souci du bien-être animal. Voici les éléments de réponse à vos différentes interrogations.

Il est actuellement impossible de définir le nombre exact de chats présents sur le territoire carolo. En effet, même si l'identification est obligatoire depuis le 1er novembre 2017, encore peu de propriétaires identifient leur chat de compagnie. Il est également impossible de quantifier le nombre exact de chats errants.

Depuis 2014, la Ville de Charleroi procède à la stérilisation des chats errants. Entre 2014 et 2019, cette mission était confiée à des associations. Celles-ci se chargeaient d'identifier les terrains concernés, de capturer les chats, de les conduire chez un.e vétérinaire partenaire pour la stérilisation et l'identification, d'assurer leur convalescence post-opératoire, puis de les relâcher sur le site d'origine.

Les éventuels soins complémentaires, ainsi que les traitements antiparasitaires, étaient à la charge des associations. Les associations étaient rémunérées selon un tarif fixé par la Ville : 80 euros pour une femelle et 30 euros pour un mâle.

À son entrée en fonction en 2017, la vétérinaire communale a souhaité modifier cette procédure pour plusieurs raisons. D'une part, des chats domestiques étaient parfois stérilisés en l'absence de contrôle effectif sur le terrain. D'autre part, le faible nombre de vétérinaires acceptant de pratiquer ces interventions à bas prix, ainsi que des problèmes de santé récurrents (chats relâchés trop rapidement, sutures de mauvaise qualité, conditions d'hygiène précaires pour la convalescence), soulevaient des préoccupations importantes.

En 2019, la vétérinaire communale a pu se doter du matériel, des médicaments et des locaux nécessaires pour prendre en charge elle-même l'ensemble du processus : constats, stérilisations, soins et convalescence.

Actuellement, lorsque des citoyen.ne.s repèrent des chats errants, ils contactent le service Bien-être Animal (BEA). La vétérinaire communale ou l'agent constataleur du Service Bien-être animal se rend alors sur place pour vérifier s'il s'agit bien de chats errants, en contrôlant notamment leur identification (via une puce électronique) et leur sociabilité. Il évalue également leurs conditions de vie (abris disponibles, alimentation, état de santé, etc.).

Le jour de l'intervention, la vétérinaire communale procède à la stérilisation, à l'identification (avec enregistrement dans la base de données IDchips à son nom), à la déparasitation et aux soins nécessaires. Une période de convalescence est ensuite obligatoire : deux jours pour les mâles, cinq jours pour les femelles. Cette convalescence est assurée dans une salle d'hospitalisation vétérinaire spécialement aménagée. Elle peut également être réalisée par les bénévoles. Entre 2017 et 2019 : 518 chats ont été stérilisés. Entre 2019 et le 28/03/2025, 1788 chats ont été stérilisés et identifiés. Nous ne disposons pas de données précises de 2004 à 2016.

Des abris sont régulièrement fabriqués lors d'ateliers organisés avec les écoles communales, puis distribués aux personnes qui en font la demande. Il est conseillé de les placer dans des lieux discrets, à l'abri des regards, notamment s'ils se trouvent dans l'espace public (parcs). La paille à l'intérieur doit être changée régulièrement et les couvertures sont à éviter.

À Charleroi, deux refuges agréés accueillent des chats :

- La SRPA de Charleroi
- Les Chats de Carine à Jumet

Ces structures sont subventionnées par le Service public de Wallonie (SPW). Les refuges sont actuellement confrontés à une surpopulation féline importante, ce qui rend la prise en charge de toutes les demandes extrêmement difficile. Il arrive donc fréquemment que la Ville doive faire appel à des refuges situés en dehors de son territoire.

Par ailleurs, la SRPA de Charleroi est conventionnée avec la Ville pour certaines missions, notamment la prise en charge des animaux errants, perdus, saisis ou abandonnés, dans la limite de ses capacités d'accueil.

# **Ilot directionnel situé au carrefour des rues Destrée, de Châtelet, des Forgerons à Marcinelle**

**BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur l'Echevin,

Je suis sollicité par des riverains qui se plaignent de l'état préoccupant dans lequel se trouve depuis plusieurs semaines l'ilot directionnel situé au carrefour des rues Destrée, de Châtelet, des Forgerons et Huart Chapel à Marcinelle. Ce bâti ne répond plus à sa fonction de clarification du flux des automobile mais représente maintenant un obstacle dangereux pour l'usager de la route.

Pouvez-vous intervenir svp ? Outre la remise en état de ce poteau, cet ilot devrait faire l'objet d'une réfection à mon sens...

Merci pour votre intervention.

Bien à vous,



## **Réponse de GOFFART Eric, Echevin.e**

Monsieur le Conseiller communal,

Je suis particulièrement attentif à la sécurité routière d'autant plus dans cette zone scolaire limitée à 30 km/h.

L'inspection technique de cet aménagement a permis de déterminer que les dégradations sont principalement causées par le charroi lourd effectuant des manœuvres depuis la rue des Forgerons vers la rue Destrée.

Conformément aux conclusions de nos services, cet îlot remplit une fonction essentielle de régulation des flux dans ce carrefour particulièrement vaste. Les services de la voirie et de la signalisation vont intervenir pour procéder à une remise en état de l'îlot existant, renforcer sa structure pour qu'elle résiste mieux aux contraintes mécaniques et pour vérifier l'ensemble de la signalisation horizontale et verticale aux abords.

# **L'état du ring fait peur**

## **BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur l'Echevin,

Vous l'aurez sans doute vu passée sur les réseaux sociaux, une photo montrant l'état du dessous du ring à l'avenue des Alliés à Charleroi tourne pour le moment.

Cela semble dangereux. Pouvez-vous faire le point sur la situation et, le cas échéant, prendre les dispositions qui s'imposent pour sécuriser les lieux.

Je vous remercie pour votre retour.

Bien à vous,

Benjamin Buyle



## Réponse de MONARD Alicia, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

La SOFICO, gestionnaire du réseau structurant dont dépend le R9, a été avisée de la situation. Il s'avère qu'un joint de dilatation à l'entrée du tunnel Mayence a cédé au niveau de sa mâchoire métallique, provoquant un nid de poule. Cette détérioration est liée à l'usure naturelle du joint. Des réparations d'urgence, incluant un bétonnage, ont déjà été réalisées pour sécuriser les lieux dans l'immédiat.

La SOFICO m'a informée être en train de procéder à des peignages de la section afin d'éliminer les risques de chute, généralement issus d'anciennes réparations. Selon les résultats des peignages, un filet de sécurité pourrait être posé pour sécuriser cette portion de l'ouvrage. La SOFICO se veut rassurante sur le fait que la stabilité globale de l'ouvrage est intacte et qu'elle veille en permanence sur ses infrastructures.

Mon Cabinet et moi rencontrons régulièrement le Service Public de Wallonie afin d'aborder les projets du SPW sur le territoire de la Ville de Charleroi. C'est au cours de ces réunions que le SPW informe des travaux envisagés, de leur première planification et des disponibilités budgétaires. Le SPW coordonne un plan global de rénovation du Ring et des autres infrastructures qui lui incombent. Concernant le Ring, cela reste un ouvrage d'art d'une longueur exceptionnelle, ce qui nécessite un entretien et des interventions spécifiques et récurrentes. Des travaux ont donc lieu à intervalle régulier.

Par ailleurs, le Service Public de Wallonie m'informe travailler sur un cahier des charges pour le désamiantage du tronçon. Le SPW a également fait remonter l'information auprès du Ministre des Travaux Publics pour que ce dernier soit intégré dans le plan "ponts" pour la période de 2025-2029.

Bien à vous

# **Marcinelle-centre - Signalement, circulation et fin du stationnement alternatif**

## **BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Madame l'Echevine,

Monsieur l'Echevin,

Les riverains s'inquiètent de l'avenir de la circulation à Marcinelle-centre, près de la Grand-Place.

Je suis heureux de constater qu'en suivi d'une précédente question écrite, des travaux de réhabilitation des piquets sur la Grand'Place de Marcinelle-centre sont en cours. Je vous remercie ainsi que les services de la Ville pour ce travail visant à améliorer la vie au sein du quartier.

Toutefois, une question subsiste. Suite à un contact avec le personnel communal chargé de replacer les piquets sur la Grand'Place, celui-ci a fait part de son étonnement quand il a appris que la cause du déracinement des piquets était un accident de voiture ayant eu lieu en septembre 2024.

En effet, les services de la Ville n'en avaient pas été informés.

Or, le jour de l'accident, la police était présente pour constater et régler la circulation.

Il y a eu, pour le moins, dans ce cas-ci, un vide de communication au sein du service de police qui aurait pu faire remonter l'information à qui de droit. Que comptez-vous faire pour mettre en place des synergies proactives entre la Police qui constaterait des dégâts éventuels sur une voirie/un lieu de la Ville et les services compétents de notre commune ?

En tant que Conseiller communal, je suis bien sûr un relais des citoyens vers le Collège communal. Néanmoins, il serait opportun d'avoir des automatismes entre les différents services et plus de synergies.

Sauf erreur de ma part, le stationnement alternatif sera supprimé en septembre 2026 ! Qu'est-il prévu à la rue Volta et pour les rues avoisinantes ?

En effet, pour le moment, le jour du changement de côté, comme vous avez sûrement pu le constater, cela devient parfois compliqué et on assiste, à chaque fois, à de mini embouteillages et autres coups de klaxon. Il est à noter que cette situation était exceptionnelle avant le changement de signalisation de la rue des Damzelles.

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

## **Réponse de MONARD Alicia, Echevin.e**

Monsieur le Conseiller,

Depuis de très nombreuses années, lors du constat d'un accident de circulation, il existe un document intitulé « Dégradations au domaine public - Ville préjudiciée » qui communique à la Ville de Charleroi, pour la Zone de Police, le numéro du procès-verbal, les circonstances des faits, les coordonnées des personnes impliquées et la compagnie d'assurance couvrant le véhicule en responsabilité civile.

Ce document doit être envoyé via les Services de Messagerie de la Zone de Police et de la Ville et ce, dans un délai raisonnable, avec pour destinataire final le Service des affaires juridiques de la Ville.

Dans ce cas précis, l'accident a eu lieu le 25 septembre 2024 vers 15h30.

Une équipe de police a été envoyée sur place pour les constatations d'usage. Comme une quinzaine de poteaux avaient été fortement dégradés, la Zone de Police m'indique que le formulaire décrit ci-dessus a été rédigé et envoyé au Service juridique comme le veut la procédure.

En ce qui concerne la suppression du stationnement alterné, le cadastre des rues concernées vient d'être finalisé.

La Commission Trafic Mobilité s'est réunie dernièrement à ce sujet afin de convenir d'une manière de

fonctionner et voir quelles rues sont à prioriser (celles où il y a des demandes d'emplacement PMR en attente, celles où le passage des bus est problématique,...) ou non.

Chaque solution proposée sera analysée en CTM, soumise au Collège et au Conseil le cas échéant. Une fois approuvée, les services compétents iront matérialiser les mesures sur le terrain.

C'est un travail très chronophage dans lequel tous les partenaires s'impliquent : le Service Mobilité, le Service Voirie, la Police Administrative, le SETV de la Zone de Police, les TEC, le SPW,...

Comme déjà dit précédemment, la mise à sens unique limité (SUL) du Nord vers le Sud de la rue des Damzelles a été effectuée afin de protéger l'infrastructure ferroviaire. En effet, à plusieurs reprises, des véhicules circulant dans le sens descendant ont percuté la palissade en béton qui délimite le domaine du chemin de fer (que ce soit en situation hivernale ou non). Ces véhicules se sont retrouvés sur les voies, paralysant la circulation ferroviaire sur la dorsale wallonne.

La création de ce SUL a un effet collatéral sur la rue Volta, comme vous nous le signaliez en février. Une augmentation de la circulation combinée au non-respect de la période prévue pour le changement de côté (entre 19h30 et 20h00 le dernier jour de la période de 15 jours) occasionne ces nouveaux mini-embouteillages. Les futures dispositions devraient régler le problème.

J'espère avoir répondu à vos interrogations.

# **Mobilité dans le quartier du passage de la Bourse**

**BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Madame l'Echevine,

Je suis sollicité par des riverains et commerçants qui se plaignent de la mobilité auprès du passage de la Bourse.

En effet, ce quartier était vivant autrefois (je vous joins d'ailleurs une photo à votre bon souvenir) et il est devenu très complexe de s'y déplacer actuellement.

Ils suggèrent de rouvrir cette zone (rue du collège, triangle, etc.) aux véhicules et demandent à ce qu'un parking soit installé à la place de l'ancien Coliseum, par exemple.

Quels sont vos projets de mobilité pour ce quartier ? Comptez-vous rouvrir certains accès à la circulation ?  
Le cas échant, lesquels et comment ?

Je vous remercie pour votre retour.

Bien à vous,

Benjamin Buyle



## **Réponse de MONARD Alicia, Echevin.e**

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question.

J'ai moi-même déjà été interpellée sur le sujet et nous sommes actuellement en train d'examiner toute les pistes de solutions qui permettraient d'animer les zones de rencontre de la Ville Basse et ainsi contribuer à renforcer l'attractivité de notre Ville.

La première étape, prévue fin de ce mois, consiste à réunir les expert.e.s afin d'établir le champ des possibles et de voir ce qui est légalement et techniquement faisable.

Ensuite, il nous faudra identifier les besoins réels riverain.e.s, des commerçant.e.s et des usager.ère.s pour dégager les mesures qui pourraient être concrétisées rapidement.

Nous allons donc aller à leur rencontre pour partir des besoins du terrain avant de prendre une quelconque décision.

Je compte présenter rapidement une note stratégique au Collège Communal dès que le plan d'action sera clairement établi. Je ne manquerai pas de vous en faire une présentation en Commission afin que nous puissions échanger de manière constructive sur le sujet.

Dans l'attente, je reste bien entendu à l'écoute.

Bien à vous

# Procédure de sélection - demande d'infos

## BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur le Bourgmestre,

Je suis sollicité concernant la procédure de sélection dont vous trouverez un document en annexe.

Pouvez-vous me donner les détails quant à celle-ci (poste, mission, nombre de candidats, etc.) ? Selon quelles modalités et quand est-ce que les lauréats seront informés de la suite de la procédure ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

## Réponse de DERMINE Thomas, Bourgmestre

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question.

Avant de répondre, je me permets toutefois de vous signaler que vous avez omis d'effacer le nom la personne concernée dans le document que vous nous avez transmis. L'annexe sera donc anonymisée avant publication.

La procédure de sélection dont il est question est un appel de recrutement d'ouvriers qualifiés (D2) pour Nature en Ville, de type « transversal » afin de permettre à un plus grand nombre de candidats aux profils variés de postuler. En effet, les missions liées à la gestion de la Nature en Ville étant particulièrement diverses, il a semblé plus pertinent à la direction des Ressources humaines et à la Direction concernée de publier un appel plus « large » plutôt qu'un spécifique métier visant le recrutement d'un profil précis (par exemple, élagueur).

Le nombre de candidats recevables s'élevaient à 89 et le nombre de lauréats à 64.

Le nombre de postes disponibles fait actuellement l'objet d'une réactualisation à la lumière des nouvelles contraintes imposées par le Plan Oxygène (norme de remplacement 5 pour 10)

Pour votre parfaite information, l'affectation des candidats lauréats au sein des différentes cellules de Nature en Ville s'effectuera en fonction de l'adéquation entre leur profil et les missions spécifiques inhérentes à chaque cellule.

Quel que soit le secteur d'affectation des ouvriers, la mission principale, identique pour tous, consiste à exécuter des travaux d'entretien des espaces verts, d'aménagements paysagers, d'entretien des infrastructures, et de support en lien avec la Nature en Ville.

A l'issue de la procédure de sélection, les candidats ont reçu un courrier leur notifiant leurs résultats. Les lauréats, quant à eux, ont été informés de leur classement et ont été versés dans une réserve de recrutement.

Entre la fin de la procédure de sélection et ce jour, les procédures de recrutement ont été momentanément mises en suspens compte tenu de la convention Oxygène à laquelle est soumise la ville. Cette information a été communiquée aux lauréats ayant interpellé la direction des Ressources humaines ou encore ceux de Nature en Ville.

Dès que le contexte le permettra, les candidats proposés à la désignation en seront avisés.

Je vous souhaite, Monsieur le Conseiller, une parfaite réception de ces éléments d'information.

# **RN 582 arbres abattus à Gosselies**

## **BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur l'Echevin,

Je suis sollicité par des habitants de Gosselies qui ne comprennent pas le fait d'avoir abattu des arbres aux abords de la RN 582.

Ils font remarquer l'importance des arbres pour améliorer la qualité de l'air notamment dans la cadre de la pollution générée par le centre de recyclage de métaux.

Est-ce que ces arbres étaient qualifiés de « remarquables » ? Le cas échéant, quelle a été la démarche et les raisons de leur abattage ?

Je vous remercie pour vos éclaircissements.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Conseiller communal





## **Réponse de GOFFART Eric, Echevin.e**

Monsieur le Conseiller communal,

Après avoir consulté nos services et obtenu des informations complémentaires auprès du SPW Mobilité Infrastructures, voici les éléments d'information que je peux vous communiquer. Les arbres concernés, situés aux numéros 368 et 370 de la chaussée de Courcelles, ne figuraient pas sur la liste des arbres remarquables de notre commune. Le SPW a procédé à cet abattage au mois de mars dernier suite à plusieurs plaintes relatives à l'encombrement du trottoir et de la chaussée. Cette intervention s'inscrit dans le cadre réglementaire, ayant fait l'objet d'une étude environnementale préalable en juin 2024 par la Direction des Etudes environnementales et paysagères du SPW, et a été réalisée pendant la période autorisée pour ce type de travaux.

Il convient enfin de signaler que la Ville n'a pas été consultée préalablement à cette intervention, le SPW ne devant pas obtenir d'autorisation spécifique de la Ville pour ce type d'intervention.

# **Trous derrière le parking place Destrée à Gilly**

**BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

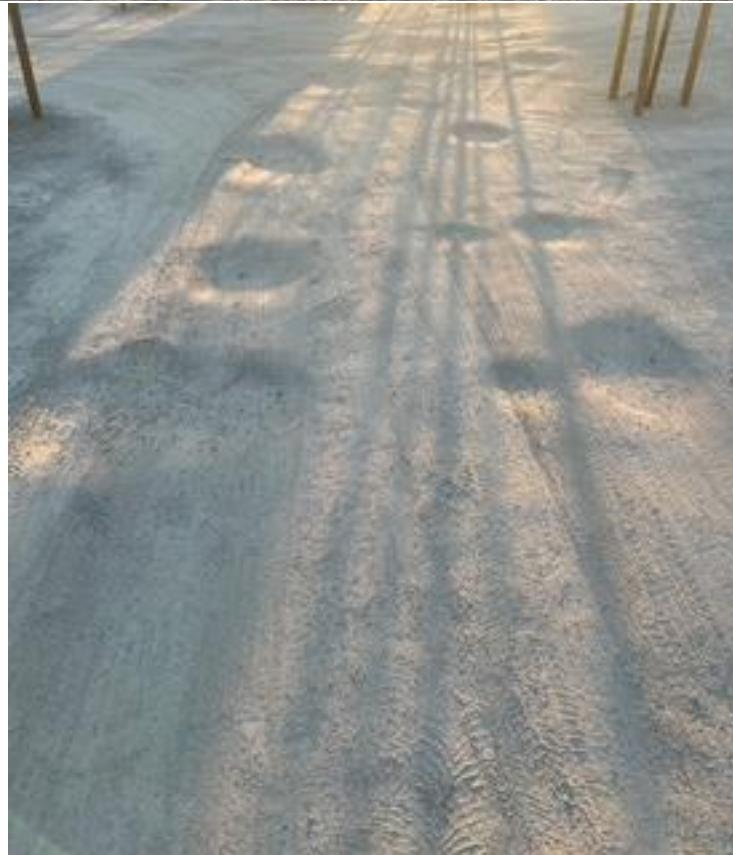
Monsieur l'Echevin,

Je suis sollicité par des riverains concernant des trous présents de le nouveau parking à Gilly Place Destrée.

Pouvez-vous intervenir s'il vous plaît ?

Bien à vous,

Benjamin Buyle



## **Réponse de DERMINE Thomas, Bourgmestre**

Monsieur le Conseiller Communal,

Vous n'êtes pas sans savoir que la place Destrée et ses abords connaissent depuis plusieurs années maintenant un grand nombre de travaux de rénovation et de réaménagement.

Concernant la place Destrée, les services sont en relation continue avec les entreprises désignées, Krinkels et Duchêne, afin d'effectuer les dernières adaptations nécessaires ensuite de la réalisation des travaux.

Lors d'une réunion technique tenue le 1er avril 2025, le problème de la dégradation et de la formation de trous dans le revêtement semi-dur de type Komex dans la zone de circulation du parking situé rue du Calvaire, parmi d'autres questions, a été abordé.

L'entreprise Krinkels procédera au rebouchage des trous existants lors des travaux de râgréage des voiries adjacentes, prévus durant le mois de mai. L'identification des responsabilités est toujours en cours

Je vous souhaite, Monsieur le Conseiller, une parfaite réception de ces éléments de réponse,

# Agents de la Ville et activité d'indépendant complémentaire

## BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur le Bourgmestre,

Au sein des agents de la Ville de Charleroi, certains ont probablement une activité en tant qu'indépendant complémentaire.

Connaissez-vous l'identité de ces agents ? Comment vous assurez-vous que les éventuelles activités ne sont pas en conflit d'intérêt avec la Ville de Charleroi ?

Est-ce qu'une demande formelle doit être formulée de leur part ? Le cas échéant, quelle est l'instance qui délibère de l'autorisation à donner ou non d'exercer l'activité en question.

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

## Réponse de DERMINE Thomas, Bourgmestre

Monsieur le Conseiller,

Tout agent de la Ville souhaitant exercer une activité complémentaire doit en faire la demande via un formulaire ad hoc qui est à retourner au Service du personnel - Cellule Gestion des Carrières.

Celui-ci est soumis à une analyse des Ressources humaines pour complétude du dossier (Dernière évaluation de l'agent, taux d'absentéisme, peines disciplinaires,...).

La demande ainsi complétée est soumise pour avis à la Direction et ensuite vers le membre du Comité de Direction de référence de l'agent pour marquer accord ou non sur base d'une motivation.

Lorsque toutes les parties ont complété le formulaire de demande d'activité complémentaire, celle-ci fait l'objet d'une présentation au Collège communal. L'activité est autorisée pour une période de 2 ans renouvelable, excepté pour les agent.e.s travaillant dans les écoles qui auront une autorisation jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Bien entendu, les dispositions statutaires et réglementaires auxquelles le personnel communal est soumis stipule bien que l'activité accessoire ne doit engendrer aucun conflit d'intérêt ou apparence de conflit d'intérêt avec la fonction exercée à la Ville. En outre, cette activité doit rester compatible avec les horaires de travail au sein de l'administration, sans nuire au bon fonctionnement du service ou à l'image de la Ville.

Tout changement de situation dans le chef de l'activité complémentaire doit être communiqué à la Direction des Ressources Humaines.

Pour votre parfaite information, 34 agents en 2023 et 27 en 2024 ont exercé une activité complémentaire à titre indépendant.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Conseiller communal, l'expression de mes salutations les meilleures.

# Annulation de toutes les occupations de salles événementielles (sportif, culturel ou autre)

## BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur l'Echevin,

Je suis sollicité par des représentants de clubs sportifs et d'associations qui s'inquiètent de l'annulation d'évènements suite aux consignes de la Ville.

En effet, la Ville a informé le Club de tennis de table, CTT Bosquet à Mont-sur-Marchienne que celui-ci ne pouvait pas disposer de la salle pour ses tournois annuels du 1er mai 2025 et 6 juin 2025.

La raison donnée est que la Ville a annulé toutes les occupations de salle événementielles que ce soit pour des évènements sportifs, culturels ou autre en raison, soi-disant, du plan "oxygène".

Charleroi doit réévaluer tous les montants locatifs et a dès lors pris la décision de supprimer purement et simplement les occupations à partir du 1er mai 2025, jusqu'à validation d'un nouveau tarif.

C'est une aberration car en annulant tous les évènements, la ville se prive de recettes financières. C'est également une aberration par rapport à votre projet de ville qui veut encourager les initiatives citoyennes et les associations.

En ce qui concerne le club du Bosquet, ce sont les tournois qui permettent de payer la location annuelle de la salle, c'est très problématique. Il y a une moins-value de 5-6000 euros. Votre décision met, de facto, ce club en grandes difficultés.

Que comptez-vous faire pour dédommager les associations concernées ?

Bien à vous,

Benjamin Buyle

## Réponse de FELON Maxime, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Nous vous remercions pour votre question qui touche un sujet qui est important pour l'animation de la ville et la vie de nombreuses associations.

Comme vous le savez, la Ville de Charleroi est soumise à une obligation de révision tarifaires, notamment, par le CRAC sous l'impulsion du Gouvernement Wallon.

Ces diverses modifications entraînent dans le chef de l'administration un ensemble de processus qui ont conduit à l'établissement d'une période transitoire visant à maintenir la tenue d'activités événementielles et à favoriser le cadre réflexif que nous souhaitons mettre en place dans le cadre de ces occupations.

Une disposition transitoire avait donc été, initialement, instaurée jusqu'au 1er mai 2025. Cette disposition, du fait des lourds travaux budgétaires et des souhaits évoqués précédemment, a été prolongée permettant aux demandes de location occasionnelles de se poursuivre jusqu'au 31 août 2025 dans l'ancien régime (tarifs en vigueur et modalités classiques de réservation).

Le Club du Bosquet comme d'autres, ont été tenu informé de cette évolution dès début avril puisque la décision de prolongation a été arrêtée le 20 mars 2025. Il est à noter, qu'à l'instant, aucune demande formelle n'a été reçue par les services entre-temps.

Un contact a toutefois été pris avec le club afin d'explorer les solutions. Une demande de ratification pourra être introduite si cela s'avère nécessaire.

Il aurait, comme indiqué, été aberrant d'annuler un évènement sur une disposition de ce type qui nous est imposée par le plan Oxygène et le Gouvernement Wallon. Il aurait été tout aussi aberrant de prendre une décision qui irait à l'encontre même de notre projet de ville bien que la tenue des activités devra il est vrai, se voir être impacté par ces mêmes impositions. Et ce malgré notre souhait évident d'encourager les initiatives citoyennes et le tissu associatif, ce que nous tenterons de préserver coûte que coûte dans les nouveaux modèles découlant des mesures édictées.

Nous espérons avoir répondu à votre question.

# **Carnaval de Charleroi - Choix des groupes du cortège de l'Eden, Foodtrucks et Comité du Carnaval**

## **BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur l'Echevin,

Ce mardi 4 mars 2025 a eu lieu le Carnaval de Charleroi. Ce moment convivial et familial a réuni bon nombre de Carolos.

Lors de la remise des médailles, vous avez remis en votre nom et au nom du Bourgmestre une plaque commémorative aux Gilles du Pays noir qui fêtaient leurs 80 ans. Comment a été financée cette plaque ? Si, par hypothèse, celle-ci a été financée par la Ville de Charleroi, n'aurait-il pas fallu la remettre au nom du Conseil communal plutôt qu'en votre nom ?

Près de 800 figurants ont défilé dans le cortège de l'Eden. Combien reçoit l'Eden de la Ville de Charleroi pour mettre en place ce cortège ? Comment ces groupes sont-ils sélectionnés et contactés ? Nous pouvons par ailleurs regretter le manque d'une bannière présentant chacune des associations au début de chaque groupe.

Est-ce qu'une association qui n'aurait pas été contactée par l'Eden, comme, par exemple un mouvement de jeunesse ou club de sport, peut faire la demande de défiler également ? Le cas échéant, quelles sont les conditions ?

Quid de l'année prochaine ? Le mardi gras ne tombera pas durant les vacances scolaires. Allez-vous encore dissocier « la parade de l'Eden » et « le carnaval des Gilles » ?

En 2023, le Comité du carnaval a organisé son dernier carnaval se voyant refuser l'entrée au rondeau final pour le brûlage du Corbeaux. Ce Comité organisait à l'époque l'ensemble du carnaval en invitant notamment des sociétés de renom de Belgique ou d'ailleurs. Comptez-vous réhabiliter ce Comité du carnaval ? Le cas échéant, sous quelle mouture ?

Le brûlage du Corbeaux a été effectué avec beaucoup de retard ; ce qui n'est pas une situation souhaitable pour les familles avec de jeunes enfants. Pouvez-vous expliquer pourquoi ? Comment remédieriez-vous à cette situation à l'avenir ?

Par ailleurs, il était très compliqué de trouver de quoi manger auprès de l'offre Horeca locale. Comptez-vous mettre des foodtrucks pour les prochaines éditions et permettre aux commerces Horeca de tenir un stand extérieur ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

## **Réponse de FELON Maxime, Echevin.e**

Monsieur le Conseiller,

Nous vous remercions pour votre question qui touche un projet très important pour nous.

D'entrée, je tiens à vous rassurer, la plaque commémorative qui a été transmise aux Gilles du Pays Noir à l'occasion de leurs 80 ans n'a pas été remise en NOTRE nom mais EN PRESENCE Du Président de la Société, de Monsieur le bourgmestre, Thomas DERMINE, et moi-même.

Pour compléter, cette plaque a été financé par mes propres deniers. Aucune somme n'a été déboursée ni remboursé par la Ville comme en atteste les tickets de caisse reçus pour l'occasion. N'hésitez pas, si vous le souhaitez, à en prendre connaissance en me formulant une demande.

L'hypothèse évoquée est en effet une supposition qui n'est qu'un postulat mais je rejoins l'important d'un dépôt au nom de la Ville de Charleroi, chose qui fût faite y compris dans les discours prononcés.

Je vous rassure également sur les achats relatifs aux badges boutons à l'effigie du nouveau géant ainsi qu'aux sucreries distribués pour l'occasion. Ils ont, également, été achetés par mes soins comme en atteste, là aussi, les tickets utiles.

Pour le reste, il est important de préciser que l'Eden ne reçoit pas de subvention directe spécifique de la Ville pour l'organisation du cortège. Toutefois, cette action s'inscrit pleinement dans son contrat-programme, cofinancé par la Ville de Charleroi et la Fédération Wallonie-Bruxelles. La participation au carnaval incarne même de manière exemplaire les objectifs de ce contrat, à savoir « faire ville ensemble » et « réinventer un imaginaire collectif ». C'est un projet qui vise à mobiliser largement les citoyens, à favoriser l'expression artistique et à créer du lien entre les différents acteurs du territoire.

S'agissant de la composition du cortège, il n'y a pas de sélection opérée par l'Eden. Les groupes qui y participent sont ceux qui manifestent spontanément l'envie de s'y impliquer. Toute association, qu'il s'agisse d'un mouvement de jeunesse, d'un club sportif ou autre, peut faire une demande de participation. Il suffit de contacter l'Eden plusieurs mois à l'avance afin de pouvoir intégrer le processus de création. L'Eden accompagne en effet chaque groupe via la Grande Fabrique du Carnaval, qui propose un encadrement artistique, notamment pour la création de costumes et d'accessoires à partir de matériaux de récupération.

Quelques principes de base, pouvant évoluer avec le temps et les réalités de fonctionnement ont été dictés comme devant être respectés : pas de chars motorisés, pas de musique enregistrée, mais uniquement de la musique jouée en direct par des fanfares ou groupes de percussions.

Il est également à noter que l'Eden ne démarche pas activement pour augmenter le nombre de participants. Avec près de 800 personnes impliquées, le cortège a déjà atteint une taille considérable. L'objectif est désormais d'approfondir la qualité artistique et collective : inventer de nouveaux chars, enrichir les costumes, améliorer la façon de défiler, et renforcer l'impact symbolique de la parade. Il est aussi de s'assurer d'une préservation d'identité folklorique au travers d'un processus important de réflexion qui va être engagé par mon cabinet et l'administration ainsi que l'ensemble des porteurs du projet.

Des collaborations sont également en place avec des projets tels que « Décrocher la Lune » à La Louvière ou la « Zinneke Parade » à Bruxelles, ce qui explique la présence ponctuelle de groupes ou d'artistes extérieurs à Charleroi. Une dynamique intéressante qu'il serait, dans une perspective d'évolution, peut-être utile de développer plus encore.

Vous soulignez à juste titre l'absence de bannières identifiant les groupes. Ce choix est volontaire : l'idée n'est pas de présenter une suite de délégations séparées, mais bien de faire vivre un projet collectif où chacun contribue à une œuvre commune. Toutefois, nous reconnaissons que la lisibilité peut être améliorée. Tous les groupes sont déjà cités dans un programme diffusé le jour même, et également présentés oralement à leur arrivée sur la Place Vauban. Nous envisageons néanmoins, la mise en place de points d'information le long du parcours pour mieux valoriser chaque participation.

L'ensemble de ces réflexions s'inscrivent en parallèle du processus de réflexion qui va être engagé. Concernant le brûlage du Corbeau, nous partageons votre constat. Le retard enregistré - environ 45 minutes - a en effet pu poser un problème, notamment pour les familles. Nous tirons bien entendu les enseignements de cette expérience pour mieux maîtriser le minutage lors des futures éditions.

En ce qui concerne la coordination des sociétés folkloriques, cette mission est désormais assurée par l'ASBL Folklore et Traditions, qui a repris le rôle autrefois dévolu au Comité du Carnaval. Cette structure assure aujourd'hui l'organisation et l'accompagnement des sociétés de Gilles, en lien avec les autres partenaires du carnaval. Il convient également de préciser qu'en 2023, l'ensemble des sociétés a bien participé au rondeau final. Seuls les accompagnants n'y ont pas eu accès, pour des raisons de sécurité, mais aucune société n'a été exclue de ce moment symbolique.

Ce comité a aujourd'hui disparu de sa propre initiative et la qualité n'en est pas pour le coup amoindri, que

du contraire.

Concernant l'offre en restauration, il est vrai que cette année, les files auprès des établissements Horeca étaient particulièrement longues, signe de la belle affluence du public. Jusqu'à présent, notre choix avait été de ne pas faire appel à des Food trucks extérieurs afin de privilégier les commerçants locaux et soutenir l'économie de proximité. Cela dit, au vu du succès rencontré cette année et des besoins identifiés sur le terrain, nous allons en rediscuter pour l'édition prochaine. Plusieurs options peuvent être envisagées mais elles se feront de manière concertée et avec le soutien des commerçants bénéficiaires de l'intérêt que représente le Carnaval.

Quant à l'édition 2026, contrairement à ce que vous évoquez, le Mardi Gras tombera bien pendant les vacances scolaires (annoncées du 16/02/2026 au 27/02/2026), comme ce fut le cas cette année. Cela devrait permettre, à nouveau, une large mobilisation du public, y compris des plus jeunes. La réflexion sur l'articulation entre la Grande Parade et les autres moments du carnaval se poursuivra en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Nous espérons avoir répondu à votre question.

# **Danger - RN 582 chaussée Courcelles et rue de la Ferté 6041 Gosselies et divers**

**BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur l'Echevin,

Je suis sollicité par des habitants qui se plaignent du charroi des poids lourds circulant sur la voirie RN582. Ils constatent que l'espace " Taque égouttage" situé en face du snack Ludo sis chaussée de Courcelles 297 à 6041 Gosselies s'enfonce depuis des mois. Dans le cadre de passage de ce camion, les maisons jouxtant la voirie tremblent.

Selon eux, cela fait des dizaines d'années que les habitants vivent à répétition ce phénomène récurrent.

Ils souhaitent que les pouvoirs publics apportent des solutions.

Dans ce cadre, pouvez-vous m'indiquer si vous avez des données liées à une éventuelle expertise de nuisances liées aux poids lourds dans ce quartier ?

A proximité, les potelets en plastique placés sont régulièrement heurtés (v. photo - voirie vers guinguette du Pircha) par des véhicules et semi-remorques. Qu'avez-vous prévu pour évaluer la pertinence de ce dispositif ? Comment organisez-vous la réparation de ceux-ci, une fois abimés ?

Les habitants se plaignent par ailleurs du danger pour les piétons voulant se rendre par exemple à la gare de Courcelles-Motte, de traverser sur cette voirie, vu la vitesse excessive de la circulation.

Avez-vous prévu un dispositif pour mesurer la vitesse sur cette voirie ? Le cas échéant, que comptez-vous mettre en place pour réguler la vitesse des véhicules ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Conseiller communal







## **Réponse de GOFFART Eric, Echevin.e; MONARD Alicia, Echevin.e**

Monsieur le Conseiller communal,

Comme vous le savez, cette voirie nationale est gérée par le SPW. Concernant la taque d'égout qui s'enfonce face au snack Ludo, le SPW nous a confirmé qu'elle a été identifiée et inscrite dans leur programme de travaux. Nous maintenons un suivi régulier avec les services régionaux pour que cette intervention soit réalisée dans les meilleurs délais. Quant aux vibrations ressenties dans les habitations voisines, nous n'avons pas à ce stade d'expertise spécifique sur les nuisances liées aux poids lourds mais nous restons attentifs à cette question.

Pour ce qui est des potelets endommagés près de la guinguette du Pircha, le SPW reconnaît qu'ils sont effectivement souvent heurtés, principalement par des véhicules effectuant des manœuvres inadaptées à cet endroit. Nous avons transmis leur demande d'informations complémentaires à la Zone de Police locale afin de mieux comprendre les circonstances de ces accidents répétés et d'adapter si nécessaire le dispositif de sécurité.

En matière de régulation de la vitesse, un radar fixe a récemment été installé entre le rond-point du Grand Conty et l'Avenue du Millénaire. Bien que les contrôles effectués directement à hauteur du carrefour problématique ne révèlent pas d'excès de vitesse flagrants, ce dispositif devrait contribuer à apaiser globalement la circulation sur cet axe. Nous continuerons à travailler avec la police pour maintenir une surveillance appropriée.

Nous comprenons pleinement l'inquiétude des piétons qui doivent traverser cette voie rapide pour accéder à la gare de Courcelles-Motte. Les aménagements existants (marquages au sol, aplat rouge) seront réévalués avec le SPW pour améliorer si possible la sécurité des traversées.

Cette situation illustre la difficulté de concilier la fonction de desserte industrielle de cet axe routier majeur et la qualité de vie des riverains. A cet égard, le dialogue se poursuit avec le SPW pour trouver des solutions équilibrées.

# **Des aménagements urbains qui s'arrêtent au milieu d'une rue - Rue Alfred Leroy - Marcinelle - tous les habitants ne sont pas logés à la même enseigne**

**BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur l'Echevin,

Je suis sollicité par des riverains de la Rue Alfred Leroy de la « 1ère partie » de la Rue.

Suite à un contact avec des agents de la société Colas, chargée de réaliser des travaux dans cette rue, il revient à ces riverains que la réaffectation des trottoirs et voirie s'arrêterait au numéro 53.

Pouvez-vous me confirmer ou m'infirmer cette affirmation ?

Le cas échéant, cette situation serait déplorable pour les habitants « à partir du 55 » et suivants qui ne pourraient dès lors pas bénéficier des aménagements prévus. N'y a-t-il aucun espoir de terminer ce tronçon de rue comme il aura été commencé depuis le piétonnier jusqu'au 53 ? En effet, d'après ces riverains la partie du tronçon de rue réaménagé offre un ensemble joli et esthétique à la vue comme la seconde partie de la rue Leroy qui rejoint la rue des Bans... Ce serait donc dommage de s'arrêter là.

Selon ces riverains, la Ville de Charleroi n'aurait plus les subsides nécessaires pour payer les services de Colas « jusqu'au bout ». Qu'en est-il ? Combien ces travaux auront-ils coûts au total ?

Ces riverains subissent encore au moment où j'écris ces lignes des inconvénients de ce gigantesque chantier qui dure depuis près de 2 ans.

Ils s'inquiètent également de l'avenir de ce quartier ? Que va-t-il devenir ? Il aura-t-il des parkings ? Quel sera le sens des rues ? Comment sera envisagée la mobilité dans celui-ci ? C'est le flou total. Pouvez-vous donner des précisions quant à vos projets pour ce quartier ?

Enfin, de manière plus générale, l'état de trottoirs dans ce quartier laisse à désirer (voir photos en annexe). Pouvez-vous intervenir s'il vous plaît ? Qu'est-il prévu ?

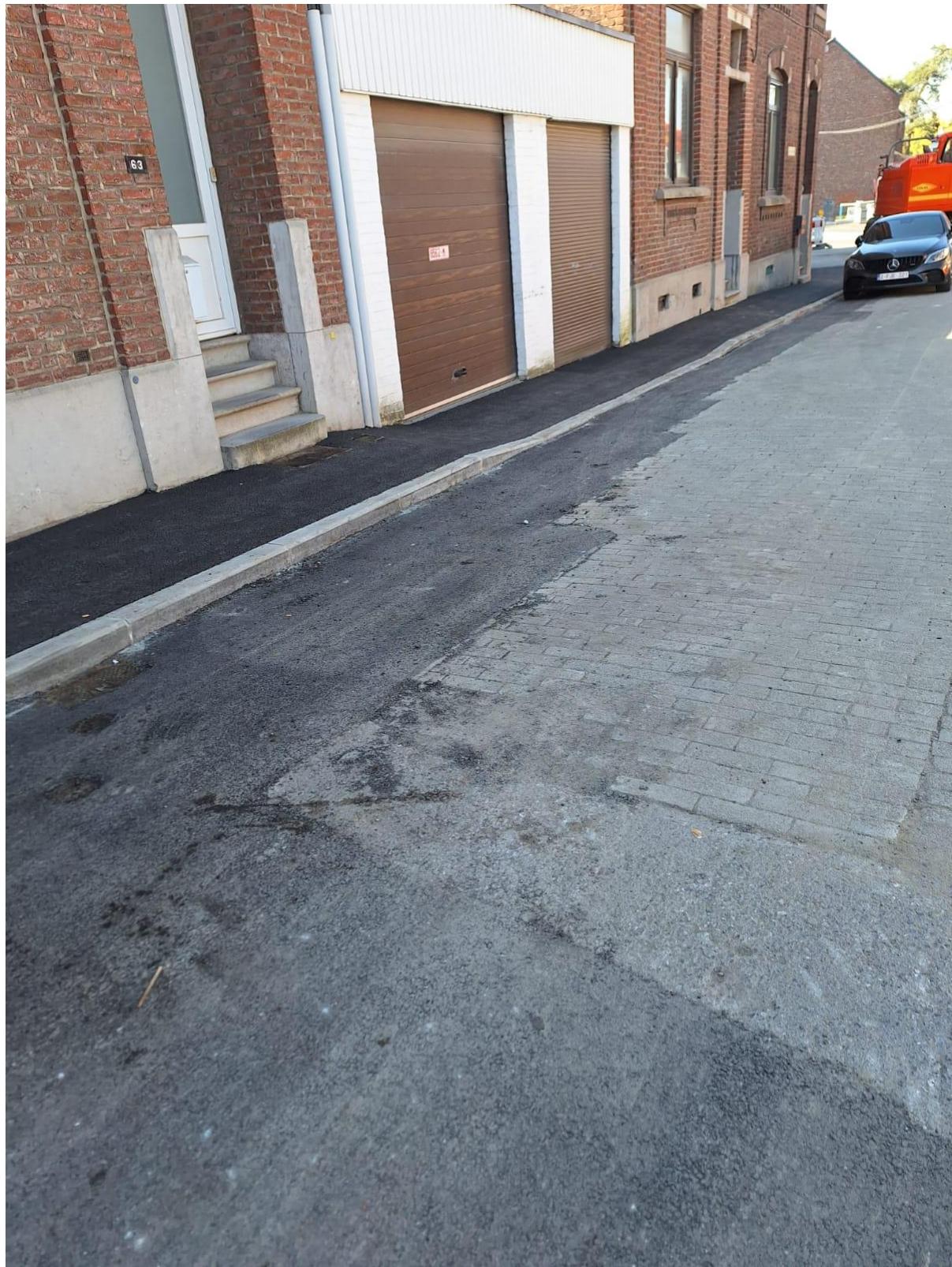
Je vous remercie pour vos éclaircissements.

Bien à vous,

Benjamin Buyle















## **Réponse de GOFFART Eric, Echevin.e**

Monsieur le Conseiller communal,

Concernant spécifiquement le tronçon au-delà du numéro 53, il est exact que les travaux actuellement réalisés par la société Colas dans le cadre du projet SPW s'arrêtent à ce niveau. Cependant, je tiens à rassurer les habitants : cette interruption n'est pas définitive et ne résulte pas d'un manque de subsides comme certains le craignent. La Ville a en effet prévu d'intervenir sur la partie restante grâce à son marché stock, dès que le budget extraordinaire aura reçu l'approbation des autorités de tutelle. Nous veillerons à ce que la qualité des aménagements soit identique à celle déjà réalisée, préservant ainsi l'harmonie esthétique de l'ensemble de la rue.

# **Etat dangereux du trottoir - rue Pierre Baily à Marcinelle**

## **BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur l'Echevin,

Je suis sollicité par des habitants du quartier situé rue Pierre Baily à Marcinelle. Ils regrettent l'état du trottoir au croisement avec la rue de l'Ange. En effet, celui-ci est devenu réellement dangereux car les pavés se déchaussent. PMR, personnes âgées et enfants pourraient se blesser surtout en première partie. L'état du reste du trottoir reste à désirer.

Monsieur l'Echevin, pouvez-vous faire intervenir les services de la Ville afin d'améliorer l'état de ce trottoir s'il vous plaît ? Avez-vous des projets de rénovations de plus grande envergure dans ce quartier ? Enfin, pouvez-vous également intervenir au niveau des tags sur les murs qui ne donnent pas une belle image du quartier ?

Je vous remercie pour vos démarches.

Bien à vous,

Benjamin Buyle







## **Réponse de GOFFART Eric, Echevin.e**

Monsieur le Conseiller,

La sécurité des piétons, et plus particulièrement des personnes à mobilité réduite, des seniors et des enfants, suscite toute notre attention.

Concernant spécifiquement le trottoir endommagé, j'interpelle le Service Public de Wallonie (SPW), gestionnaire de cette voirie, pour solliciter une intervention urgente sur les pavés déchaussés en insistant particulièrement sur le caractère dangereux de cette situation.

Parallèlement, je demande à la Direction Nature en Ville d'intervenir pour éliminer les tags présents sur les biens communaux du quartier afin d'améliorer le cadre de vie des riverains.

Quant à une éventuelle rénovation plus large du quartier, cette question sera intégrée dans notre réflexion sur le plan pluriannuel de rénovation des voiries.

# Etat des lieux sur la Cité administrative

## **BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e**

Monsieur l'Echevin,

Lors du conseil communal d'Octobre 2023, le dossier de la future cité administrative à la ville basse est revenu sur la table informant que le marché avait été lancé.

Pour rappel, c'est en 2018 que ce projet de « Cité administrative » voit le jour à Charleroi. L'idée est de réunir dans un grand bâtiment de la ville basse, une série de services de la Ville qui sont actuellement éparpillés aux quatre coins de l'entité.

Pouvez-vous faire un état des lieux complet de ce projet ?

Quand est-ce que les travaux vont-ils commencer et avec quels impacts sur la mobilité ? Quel est le coût final estimé ?

Qu'en est-il au niveau des parkings prévus dans ce cadre ?

Pouvez-vous nous transmettre les esquisses et plans mise à jour du résultat escompté ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

## **Réponse de DOGRU Mahmut, Echevin.e**

Monsieur le Conseiller

Merci pour votre question.

Les modes et conditions du marché de travaux du lot 1 de la cité administrative ont été approuvés par le Conseil communal du 16 octobre 2023.

Ce même lot 1 a été attribué à la société carolorégienne LIXON en date du 17 septembre 2024.

Le chantier a démarré le 1er février 2025 et les travaux avancent à bon rythme. Le chantier en cours n'a aucun impact sur la mobilité car les installations de chantier ont été positionnées à des endroits ne gênant aucunement la circulation.

Les travaux d'aménagement de la Cité administrative se répartissent en deux lots. Le marché en cours a été attribué au prix de 15.858.308,25€ HTVA, soit 19.188.552,98€ TVAC.

Le lot 2, dont les modes et conditions sont présentées au Conseil communal ce 14 avril, est estimé à +/- 1.100.000 € et porte exclusivement sur l'aménagement du rez-de-chaussée.

Les esquisses et plans d'aménagement sont accessibles sur la plate-forme ladelib de la Ville. Ils font partie intégrante des pièces soumises à l'approbation du Conseil communal pour les points concernant la Cité administrative.

En ce qui concerne la mobilité et le parking destiné aux agents, la Ville a attribué un marché de service à Traject afin d'établir un plan de déplacement d'entreprise. Cette étude, en cours d'achèvement, permettra de proposer des solutions de mobilité et de parking aux agents qui travailleront à la Cité administrative.